

SRP GROUPE
Société anonyme
Au capital de 4 756 116,36 €
Siège social : ZAC Montjoie – 1, rue des Blés
93212 La Plaine Saint Denis Cedex
RCS BOBIGNY 524 055 613

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions du Livre Deuxième du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Il vous sera donné lecture du rapport de vos Commissaires aux Comptes.

Ce rapport, de même que le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice reflétant l'activité d'holding animatrice de la société est reproduit ci-après.

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 3 106 840 € correspondant à la rémunération des différentes prestations rendues par la société à ses filiales.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 3 089 854 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges opérationnelles courantes les plus importants sont les suivants :

▪ Charges externes	2 101 778 €
▪ Charges de personnel	717 163 €
▪ Impôts et taxes	36 759 €
▪ Dotations aux amortissements	80 167 €
▪ Autres produits et charges d'exploitation	153 988 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges et impôts et après prise en compte du résultat financier positif pour 6 701 261 € et du résultat exceptionnel négatif pour 560 800 €, le résultat net s'établit à un profit de 6 304 370 €.

Activité des filiales (K€)

Nom	Valeur comptable brute	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
En k€									
SHOWROOMPRIVE.COM	170 169	100%	115 482	27 684	594 287	992	10 498		19 576
SRP LOGISTIQUE	4 219	100%	26	922	20 925	371	2 101		497
ABC SOURCING	3 580	100%	20	-16 221	5 788	1 121			
SALDI PRIVATI	40 847	100%	303	3 830	48 649	1 669			
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	100%	100	401	44 690	391			1 854
SYMMETRIC	10 470	54%	1	113	25 233	-726			
Total brute	265 031								

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Pas d'évènement important intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Situation du Groupe à la date du présent rapport

La Société continue son exploitation dans des conditions favorables.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Dans un environnement où la visibilité demeure très réduite, SRP compte axer ses efforts principalement sur la rentabilité en 2023.

Le Groupe vise une amélioration de sa marge brute dans le cadre d'une stratégie de négociation ferme avec les marques et de choix d'opportunités rigoureux. Le groupe bénéficiera d'un niveau élevé de stocks sur le marché compte tenu du nombre important d'inventures chez ses marques partenaires. Les équipes seront particulièrement attentives aux prix et aux conditions d'achat.

Le Groupe compte en parallèle renforcer son portefeuille de marques premium afin de répondre aux attentes des membres dont la sensibilité prix reste moins élevée envers cette catégorie, en particulier dans un contexte de marché incertain où l'arbitrage du consommateur se fait en faveur des marques de renom.

Showroomprivé poursuivra la rationalisation et l'optimisation de son réseau logistique, un important levier d'amélioration de la rentabilité à moyen terme. A plus court terme, le Groupe maintiendra son contrôle des dépenses opérationnelles.

Les ventes du Groupe devraient bénéficier en 2023 de la montée en puissance du développement à l'international après une adaptation réussie du modèle économique en France au cours des dernières années. La dynamique commerciale pourra également compter sur des moteurs de croissance bien identifiés comme la verticale Voyages et Loisirs, l'essor de la Marketplace ou encore les succès SRP Services notamment de la régie SRP Media.

Fort d'une assise financière saine et d'une résilience financière nouvelle, SRP est confiant quant à sa capacité à suivre une trajectoire de croissance rentable et vertueuse. Pour y parvenir, le Groupe a défini ses grands axes prioritaires ACE (« Adapt, Consolidate & Expand ») :

- Adapter la proposition de valeur aux nouvelles attentes du marché en optimisant les actifs clés
- Consolider et renforcer tous les leviers d'efficience opérationnelle pour viser davantage de rentabilité
- Étendre et diversifier le modèle de développement en capitalisant sur les relais de croissance attractifs capables de capter tout le potentiel lié à l'accélération de la pénétration du e-commerce

Progrès réalisés et/ou difficultés rencontrées.

Néant

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué dans le Rapport de gestion consolidé du Groupe à la section « Déclaration de performance extra-financière ».

Principaux rems et incertitudes

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué au Rapport de gestion consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2022 :

Options de souscription	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'assemblée	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du Conseil d'administration	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nature des options (souscription ou achat)	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'options attribuées :	220 615	59 825	91 697
Période d'exercice	30/10/2015 – 15/04/2023	30/10/2015 – 4/10/2023	30/10/2015 – 27/10/2024
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2022	78 202	42 357	38 057
Nombre d'options annulées ou caduques	50 838	2 458	16 398
Prix de souscription ou d'achat (euro)	4,95	5,34	6,86
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2022	91 575	15 010	37 242

3. PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE

Le Groupe a fait l'acquisition, le 31 mai 2022, de 53,6% du capital et des droits de vote de la société Symmetric S.A.S. (The Bradery) pour un montant de 10,2 M€.

Avec cette nouvelle acquisition, le Groupe poursuit ainsi son activité et consolide sa place d'acteur européen de la vente événementielle en ligne.

Au 31 décembre 2022, la filiale est détenue à hauteur de 53,8 % par SRP Groupe suite à l'exercice de BSPCE par les salariés de la filiale.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Rachat d'actions propres

Le 21 juin 2022, la société SRP Groupe SA, société de tête du groupe Showroomprivé a conclu avec la société TP Invest Holding Sàrl (entité contrôlée par Monsieur Thierry Petit) un contrat d'achat d'actions de gré à gré portant sur 4 millions d'actions représentant environ 3,36% du capital de la Société au prix de 1 euro par action.

Cette convention est conclue par la Société dans le but de pourvoir des plans d'actions gratuites existants et à venir en faveur de salariés et dirigeants du Groupe.

Cette cession était également subordonnée à la renonciation par Carrefour à son droit de préemption.

Crise en Ukraine

Depuis le début de la crise en Ukraine et des sanctions prises à l'encontre de la Russie, le Groupe poursuit ses activités. A ce stade, et compte tenu de l'incertitude autour des potentielles évolutions de cette crise, le Groupe n'est pas en mesure d'identifier avec certitude les impacts potentiels de la crise Ukrainienne sur son activité, sa rentabilité ou sa situation financière.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

Les principaux postes figurent ci-après :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations financières	246 851	251 131
Actif immobilisé	246 851	251 131
Actif circulant	26 224	27 112
Total Actif	273 075	278 243
Capitaux propres	231 620	225 294
Dettes	41 455	52 948
Total Passif	273 075	278 243

Délais de paiement clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'analyse comme suit :

En K€	Article D.441 I. -1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					5						-
	0,19	0,66	0,04	0	1,5	2						-
		0,032%	0,002%		0,074%	0%						
Montant total des factures concernées TTC												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,032%	0,002%		0,074%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de références utilisées (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux		3 fois le taux d'intérêt légal				

Affectation du Résultat

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un profit de 6 304 370 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- en réserve légale soit un montant de 1 404 €
- Le solde, soit 6 302 966 €, en report à nouveau.

Après imputation du résultat, la réserve légale s'élèvera à 475 612 € et sera dotée à hauteur de 10 % du capital social.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Dans le cadre de sa procédure de gestion des risques, le Groupe élabore une cartographie des principaux risques.

Cette cartographie inclut les risques suivants :

- *risques liés à l'environnement économique et aux membres*
- *risques liés à l'approvisionnement et la volatilité des prix d'achat des produits*
- *risques liés à la logistique*
- *risques liés à l'informatique, aux paiements et à l'innovation*
- *risques juridiques et réglementaires*
- *risques liés à la rétention des ressources humaines*

Ces informations sont également disponibles et détaillées dans le paragraphe « facteurs de risques » de l'URD.

Succursales existantes

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas de succursale.

Participation des salariés au capital social

Le Groupe a mis en place en septembre 2015 des plans d'épargne d'entreprise dans les sociétés opérationnelles situées en France, dont la société Showroomprive.com.

Aux termes de ces plans, les salariés ont notamment la possibilité d'effectuer des versements volontaires investis directement en actions de la société SRP Groupe.

En 2015, le Groupe a également mis en place un dispositif similaire ouvert aux salariés de ses filiales étrangères participantes par le biais d'un plan d'épargne groupe international, limité aux versements investis en actions de la société SRP Groupe dans le cadre d'augmentations de capital.

Depuis l'admission des actions de la société SRP Groupe aux négociations sur Euronext Paris en octobre 2015, le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres et salariés à ses performances, notamment grâce à l'attribution gratuite d'actions qui sont liées à la stratégie long terme du Groupe. Le Groupe attribue des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et aux cadres dirigeants, ainsi qu'à des cadres supérieurs, expatriés et collaborateurs dont le Groupe souhaite reconnaître les performances et l'engagement.

Le 27 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de

sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, a mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 19) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 8 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 8 juin 2020, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 20) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 28 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 21) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 22 et 23) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 22 juin 2022, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-troisième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 24 et 25) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par la Société.

Dépenses visées à l'article 223 quater du code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4, 223 quinquies et 39.5 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Conventions réglementées

1°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons que la convention suivante, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été conclue au cours de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 :

- La convention conclue par la Société avec TP Invest Holding Sàrl (entité contrôlée par Monsieur Thierry Petit, administrateur de la Société), d'un contrat d'achat d'actions de gré à gré portant sur 4 millions d'actions représentant environ 3,36% du capital de la Société à un prix de rachat unitaire fixé à un euro (€ 1,00) par action en numéraire, représentant une décote par rapport au dernier cours coté à la date de l'autorisation par le Conseil d'administration, le 21 juin 2022, de 1,23€, de 19%.

Cette convention est justifiée par l'intérêt économique pour la Société d'acquérir, à un prix d'achat présentant une décote par rapport au cours de bourse, des actions existantes pouvant être attribuées gratuitement aux salariés et dirigeants au titre d'une partie importante de ses plans d'actions gratuites existants et envisagés et de répondre ainsi aux préoccupations exprimées par des actionnaires minoritaires souhaitant limiter l'effet dilutif de tels plans d'attribution gratuite d'action. Compte tenu du faible volume quotidien d'actions échangées sur le marché et des limitations imposées par la réglementation applicable en termes de volume d'achat d'actions quotidien par la Société, la convention offre à la Société l'opportunité de pouvoir acquérir un nombre d'actions significatif dans un délai rapide et de sécuriser ainsi sa faculté de remettre des actions existantes, et ce, à des conditions de prix décotées par rapport au cours de bourse ; de plus, l'opération étant réalisée hors marché, elle est sans impact sur le prix de marché de l'action.

La convention a été approuvée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 21 juin 2022, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Monsieur Thierry Petit, actionnaire et dirigeant de TP Invest Holding Sàrl, actionnaire et membre du Conseil d'administration de la Société, n'a pas pris part aux délibérations et au vote relatif à cette convention.

2°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 :

- le pacte d'actionnaires en date du 10 janvier 2018 conclu entre les fondateurs de la Société, Messieurs David Dayan, Thierry Petit, Eric Dayan et Michaël Dayan d'une part, et la société Carrefour d'autre part, constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la société SRP GROUPE reprenant, quasi à l'identique, les termes du pacte d'actionnaires entre Conforama et les fondateurs, lequel est devenu caduc à l'issue de la substitution intervenue le 7 février 2018. Ce pacte d'actionnaires conclu entre Carrefour et les fondateurs est entré en vigueur à la date de la réalisation de l'acquisition par Carrefour des actions SRP GROUPE détenues par Conforama, soit le 7 février 2018, pour une durée de 7 ans, reconductible tacitement par période de trois ans, sauf dénonciation au moins 6 mois à l'avance. Ce pacte, dont la signature a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et ratifiée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, est justifié par l'intérêt stratégique que représente l'accord stratégique avec le groupe Carrefour pour la Société.

3°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été conclue et autorisée depuis la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Rémunération de la direction

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 643 K€. Les rémunérations

allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 154 K€.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Le tableau suivant reflète la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022 :

Nom, adresse professionnelle	Âge(1)	Sexe	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Mandat au sein du Conseil d'administration	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
David Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	49 ans	M	Française	29 juillet 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A d'Anelle SARL - Gérant de ELA Invest SRL - Administrateur de WADE P. S.A. - Gérant de JENA Invest Ltd - Président de NELJEN FINANCE SAS - Président de Nel Finance SAS - Gérant de la société SCI de la Plaine - Co-gérant de la SCI Développement - Gérant de la SCI WAB1 - Associé gérant de la SCI SR30 - Gérant de DD Promenade Davie LLC Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
Éric Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	42 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Victoire Investissement Holding SARL - Administrateur de WADE P. S.A. - Président de Victoire France SAS - Gérant A de Victoire Barrès SCI - Président de EDC Invest SAS - Co-gérant de la SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérant A de Victoire Real Estate Investment SARL

Michaël Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	41 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Cambon Financière SARL - Président de CAMPHI SAS - Président de MD Capital SAS - Co-Gérant de SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
Clémence Gastaldi 85 Boulevard du Général Koenig 92200 Neuilly sur Seine, France	42 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽³⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administratrice indépendante	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
Sophie Moreau-Garenne 16 Rue de la Procession 92150 Suresnes, France	52 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽⁴⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Administratrice indépendante Présidente du Comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérante de la SARL ROSHIP - Gérante de la SCI SO-MG Immobilier
Olivier Marcheteau 33, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris France	52 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur indépendant Membre du Comité d'audit Président du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Directeur Général de Vestiaire Collective (France) - Président du Conseil d'administration de Casino Entreprises (France) - Président du Conseil d'administration de Cdiscount (France) - Administrateur de MonShowroom (France) - Administrateur de Banque Casino (France)

Emilie Patou 7 Place du Général Catroux 75017 Paris, France	46 ans	F	Française	28 juillet 2022 ⁽⁵⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant
Cyril Vermeulen 23, avenue Charles Floquet, 75007 Paris, France	52 ans	H	Française	26 juillet 2018 ⁽⁶⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations Membre du comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Administrateur des sociétés, Teemo, Captain Contrat, Assoconnect, Gymlib, Wavy, Sporteasy, Studapart, JAM , Filae et Little Corner. - Gérant de SAS ALIQUNI et SCI ALIQUNI Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Administrateur de la société StickyadsTV
Brigitte Tambosi	42 ans	F	Française	28 octobre 2020 ⁽⁷⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Directrice Juridique Développement Corporate Carrefour Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
François de Castelnau 1 Avenue Jeanne Léger 78150 Le Chesnay- Rocquencourt	54 ans	M	Française	15 décembre 2022 ⁽⁸⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Administrateur Directeur Général délégué	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant

⁽¹⁾ Nombre d'années pleines au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Renouvellement proposé à l'assemblée générale prévue le 21 juin 2023.

⁽³⁾ Madame Clémence Gastaldi a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Marie Ekeland démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁴⁾ Madame Sophie Moreau-Garenne a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Melissa Reiter-Birge démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁵⁾ Madame Emilie Patou a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2022, en remplacement de Irache Martinez Abasolo, démissionnaire avec effet au 28 juillet 2022. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 juin 2023.

⁽⁶⁾ Monsieur Cyril Vermeulen a été coopté par décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2018, en remplacement de Madame Luciana Lixandru démissionnaire avec effet au 26 juillet 2018. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 juin 2019 a ratifié cette cooptation.

⁽⁷⁾ Madame Brigitte Tambosi a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 octobre 2020, en remplacement de Madame Amélie Oudéa Castera démissionnaire avec effet au 28 octobre 2020. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juin 2021 a ratifié cette cooptation.

⁽⁸⁾ Monsieur François de Castelnau a été coopté par décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, en remplacement de Monsieur Thierry Petit, démissionnaire avec effet au 1^{er} décembre 2022. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 juin 2023.

Etat des mandats des administrateurs

Les mandats des administrateurs ci-dessous viennent à échéance :

- David Dayan
- Sophie Moreau-Garenne
- François de Castelnau

Informations sur les détenteurs du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ancelle Sàrl ^{(1) (2)}	44 195 668	37,17 %	49,16 %
Victoire Investissement Holding Sàrl ⁽³⁾	2 335 460	1,96 %	2,95 %
Cambon Financière Sàrl ⁽⁴⁾	2 079 930	1,75 %	2,63 %
Total Fondateurs	48 611 058	40,88 %	54,74 %
CRFP 20 ⁽⁶⁾	10 386 255	8,74 %	6,57 %
Total Concert	58 997 313	49,62 %	61,31 %
Eric Sitruk	9 769 942	8,22 %	6,18 %
Autodétention	3 738 424	3,14 %	2,36 %
Autres actionnaires ⁽⁷⁾	36 010 975	39,02 %	30,15 %
Total	118 902 909	100%	100%

(1) Société contrôlée par David Dayan.

(2) Ne sont pas incluses les 52 707 actions détenues par Aurélie Dayan, épouse de David Dayan. Ces actions sont incluses dans « Autres actionnaires ».

(3) Société contrôlée par Eric Dayan.

(4) Société contrôlée par Michaël Dayan.

(5) Société contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

(6) Sont également incluses les actions détenues par les salariés du Groupe. Au 31 décembre 2022, les salariés du Groupe, au sens de l'article 225-102 du Code de commerce détenaient 1 932 929 actions, soit 1,63% du capital et 1,83 % des droits de vote.

(7) Depuis le 2 novembre 2015, conformément aux statuts il est attribué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même actionnaire pendant une durée consécutive minimum d'au moins deux (2) ans. Pour le calcul de cette durée de détention, il est tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la société au cours de l'exercice

Intéressé	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
TP Invest Holding Sàrl	Actions	Cession	29/07/2022	Hors marché	1.00	3.000.000
TP Invest Holding Sàrl	Actions	Cession	29/07/2022	Hors marché	1.00	4.000.000
Ancelle SARL	Actions	Acquisition	31/08/2022	Euronext Paris	1.00	13.932.963
TP Invest Holding Sàrl	Actions	Cession	31/08/2022	Euronext Paris	1.00	13.932.963

Autorisation de rachat par la société SRP Groupe de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209-1 du Code de commerce

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé, le Conseil, pour une durée de 18 mois à compter du 22 juin 2022, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum	Nombre maximum d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois	50 millions d'euros	10 % du capital de la société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, et par tous moyens, notamment en vue :

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2018.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximum d'achat des actions ne pourra pas excéder 40 euros par action.

Au 31 décembre 2022, la société SRP Groupe détenait 3 738 424 de ses actions et aucune action de la société n'était détenue par l'une de ses filiales.

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice 2022.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (15 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros 10% du capital de la Société	18 mois	Acquisition le 29 juillet 2022 de 4 millions d'actions détenues par la société TP Invest (contrôlée par M. Thierry Petit) au prix de 1€ par action
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription (16 ^{ème} résolution)	2 300 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier (17 ^{ème} résolution)	400 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (18 ^{ème} résolution)	200 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (19 ^{ème} résolution)	dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'opération s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes (20 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros	26 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (21 ^{ème} résolution)	Limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne (22 ^{ème} résolution)	1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration ⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de	3 % du capital social au jour de l'assemblée générale (avec un sous-plafond de 1,5 % des	38 mois	Utilisations au cours des réunions du Conseil

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (23 ^{ème} résolution)	actions attribuées pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux) ⁽²⁾		d'administration des 21 juin et 15 décembre 2022
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (24 ^{ème} résolution)	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois	Aucune
⁽¹⁾ L'émission supplémentaire s'imputant sur le plafond de la résolution avec ou sans DPS concernée. ⁽²⁾ Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond global fixé à la 16 ^{ème} résolution, soit 2,3 millions d'euros.			

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2022 : le 10 février, à deux reprises le 10 mars, le 12 et le 21 avril, le 21 juin, le 28 juillet, le 20 octobre et le 15 décembre. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 93 %.

Au cours de l'exercice 2022, les principaux sujets dont le Conseil d'administration a été saisi ont notamment concerné :

- l'analyse de la stratégie et du budget 2022
- des points d'étape sur la trésorerie et le financement du Groupe
- l'approbation de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et notamment le rachat par la Société de ses propres actions auprès de TP Invest Holding Sàrl (contrôlée par M. Thierry Petit)
- la mise en place de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions
- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2021 de la Société
- l'arrêté du rapport de gestion relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2021 de la Société
- l'arrêté des comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2021
- l'arrêté du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur la responsabilité sociale et environnementale
- la rémunération variable du Président-directeur général et du Directeur Général délégué pour 2021
- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes nature, attribuables au Président-directeur général et au Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2022
- les résultats du premier trimestre 2022
- l'allocation de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2021
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

- le Document d'Enregistrement Universel 2021 de la Société
- l'Assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- la composition du Conseil d'administration et des comités du conseil d'administration
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2022
- l'annonce des résultats du troisième trimestre 2022
- l'acquisition de la société Symmetric (The Bradery)
- l'évolution de la composition du Conseil d'administration suite aux démissions de certains administrateurs

Fait à la Plaine Saint-Denis,
Le XX mars 2023

Le Conseil d'administration

Annexe : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12	12
En €						
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	4 756 116	4 742 081	4 702 408	2 029 761	2 024 576	1 384 198
Nombre d'actions						
- ordinaires	118 902 909	118 552 030	117 560 198	50 744 030	50 614 402	34 604 953
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations						
- par droit de souscription	5 219 125	3 198 432	2 943 274	1 550 304	639 407	1 014 379
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffre d'affaires hors taxes	3 106 840	2 625 745	935 742	716 258	2 108 591	2 670 973
Résultat avant impôt participation, dot. amortissements et provisions	20 949 818	3 222 926	6 559 413	-1 785 740	- 566 452	- 760 892
Impôts sur les bénéfices	84 580	239 534	627 089			
Participation des salariés						
Résultat après impôts, participations des salariés et dot.amortissements et provisions	6 304 370	3 100 376	20 511 363	-18 343 499	-1 066 435	- 760 892
Résultat distribué						
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôt participation avant dot.amortissements provisions	0,1769	0,0292	0,0611	- 0,0040	- 0,0210	- 0,0220
Résultat après impôt participation dot. amortissements et provisions	0,0530	0,0262	0,1745	- 0,3610	- 0,0210	- 0,0220
Dividende attribué						
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2	3
Masse salariale	483 258	816 000	80 000	96 000	96 000	118 500
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale œuvres sociales...)						